



DES SOLUTIONS D'ACCESSIBILITÉ ET DE MOBILITÉ SÉCURITAIRE POUR LE MONT ROYAL : TRAVERSÉE REMEMBRANCE / CAMILLIEN-HOUDE

Les amis de la montagne prennent une part active aux discussions entourant la sécurité routière sur le mont Royal, qui se sont intensifiées au cours des dernières semaines avec le décès tragique du jeune cycliste Clément Ouimet sur la voie Camillien-Houde le 4 octobre 2017. Cet accident a fait ressortir les enjeux de sécurité et de cohabitation des différents utilisateurs du parc et de la montagne soulevés au cours des années. Il est grand temps d'aborder ces enjeux dans le cadre d'une stratégie d'ensemble réfléchie pour le territoire et de mettre en œuvre un plan d'action concret assorti des investissements en réaménagement qui s'imposent.

Dans ce contexte, Les amis de la montagne soulignent la priorité de revoir l'aménagement du chemin Remembrance et de la voie Camillien-Houde pour en faire un chemin « de plaisance » qui offre une expérience de la montagne qui soit à la hauteur de son statut de site patrimonial du Québec et qui répond aux besoins de mobilité d'aujourd'hui.

Nous sommes à l'heure du partage sécuritaire des voies de transport et des normes de sécurité qui y sont associées. Selon Les amis, il est plus que temps de revoir l'accessibilité à la montagne à la lumière des meilleures pratiques en matière de cohabitation routière entre marcheurs, vélos et automobiles en sortant cette traversée du réseau artériel pour la redonner au mont Royal et à ses usagers.

Ce faisant, la circulation automobile de transit d'un côté à l'autre de la montagne pourrait être réduite – voire son élimination complète – et le chemin Remembrance / Camillien-Houde deviendrait une destination en soi pour l'ensemble des usagers de la montagne, soit une voie d'accès et de déplacement convivial, sécuritaire et invitante qui permet de profiter des exceptionnelles qualités paysagères et naturelles du site patrimonial du mont Royal.

1. ÉTAT DES LIEUX

- Le chemin Remembrance et la voie Camillien-Houde sont les seules voies d'accès routières au secteur du sommet mont Royal. Ils mènent des centaines de milliers de visiteurs et d'usagers annuellement à certaines des destinations publiques les plus fréquentées de la montagne (maison Smith, Chalet du Mont-Royal, lac aux Castors, croix, cavalerie, cimetières).

- La voie Camillien-Houde sert à la fois de voie rapide de transit et de voie multi-usages de loisir. Son aménagement n'est pas adapté aux usages actuels ni harmonisés avec le statut et le caractère patrimonial de la montagne.

- Aménagé au début des années 1960 le concept de « parkway » adopté pour traverser la montagne sur l'axe Remembrance / Camillien-Houde ne correspond pas aux usages actuels de cette voie, ni à la nouvelle vision pour la mobilité sécuritaire des usagers du mont Royal. Son utilisation actuelle ne favorise pas en premier lieu la découverte et l'appréciation de la montagne.

- Le chemin Remembrance et la voie Camillien-Houde enregistrent une hausse de fréquentation par les automobilistes, les autobus de la STM et scolaires, et les autocars touristiques. La voie Camillien-Houde en particulier est de plus en plus populaire avec les piétons, les joggeurs et les cyclistes qui viennent s'y entraîner. On observe même un nombre croissant de planchistes qui l'empruntent, roulant sur la chaussée entre les voitures. L'aménagement actuel des lieux ne pas conçus pour un tel partage des voies routières.

- L'accès au belvédère Camillien-Houde est déficient et encourage les infractions au code de sécurité routière qui entrave la sécurité des usagers.

- L'échangeur Côte-des-Neiges—Remembrance est un seuil d'entrée d'importance du parc du Mont-Royal. Il nécessite des interventions majeures en raison de sa dégradation et du danger qu'il pose aux piétons, cyclistes, automobilistes et autres usagers qui circulent dans ce secteur.

- L'entrée est du parc du Mont-Royal par les avenues du Parc et Mont-Royal n'est pas à la hauteur des objectifs de mise en valeur de la montagne ni des objectifs de partage sécuritaire des voies routières.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

A. Une vision globale pour l'accessibilité et la mobilité sécuritaire doit être développée pour l'ensemble de la montagne et devra guider toute intervention sur son territoire.

B. Il est impératif de conserver la vocation publique du chemin Remembrance et de la voie Camillien-Houde et d'aménager et d'orienter l'utilisation de cette traversée au bénéfice de l'ensemble des usagers venant au mont Royal pour l'expérience de la montagne, de son grand parc, de la Cavalerie (musée et écurie) et des cimetières dans ce secteur. A cet effet, il ne faut pas prêter des fonctions d'équipement sportif au chemin Remembrance ou à la voie Camillien-Houde car de telles fonctions impliquent l'exclusion de certains usages et usagers et constituent une forme d'appropriation du domaine public qui s'inscrit à l'encontre de la vision d'accès universel au mont Royal.

C. Le réaménagement de Remembrance / Camillien-Houde en chemin dit « de plaisance » doit adopter les objectifs du mouvement mondial de sécurité routière Vision Zéro auquel la Ville de Montréal souscrit depuis septembre 2016 et qu'elle commence à déployer dans le cadre de son plan de transport.

D. Toute intervention sur le territoire doit contribuer à la qualité de l'expérience de cohabitation des usagers et intégrer les valeurs patrimoniales du Site patrimonial du Mont-Royal, tel qu'énoncé dans le Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal et l'Atlas du paysage, et soutenir la valeur civique et les qualités paysagères du secteur. Les aménagements retenus devront appuyer le succès des démarches entreprises pour que la montagne soit classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

3. RECOMMANDATION POUR L'AMÉNAGEMENT DU « CHEMIN DE PLAISANCE » REMEMBRANCE / CAMILLIEN-HOUDE

- Procéder au réaménagement du secteur Côte-des-Neiges Remembrance dans le respect d'une vision globale de l'accessibilité pour le mont Royal (voir consensus 47 de la Table de concertation du Mont-Royal en annexe 1). Cette vision globale devra également prévoir des objectifs actualisés de mobilité sécuritaire.

- Mettre en œuvre une stratégie globale visant à accroître la sécurité routière sur le chemin de plaisance Remembrance / Camillien-Houde qui repose sur la combinaison d'aménagements physiques, de mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation, et de coercition.

- Maintenir la fonction d'accès véhiculaire du chemin Remembrance et de la voie Camillien-Houde au secteur du sommet Mont-Royal, mais réaménager ces voies d'accès en veillant en premier lieu à la qualité de l'expérience de cohabitation entre ses différents utilisateurs – piétons, cyclistes, usagers de transport en commun, automobilistes, etc.

- Réduire de manière significative la circulation de transit véhiculaire sur le chemin de plaisance Remembrance / Camillien-Houde (excluant les services d'urgence et le transport collectif) au moyen d'aménagements dissuasifs ou par une tarification du passage, voire éliminer complètement ce type de circulation.

4. CONCLUSION

Le profond attachement des Montréalais pour leur montagne est manifeste et se renouvelle de génération en génération. L'heure est venue de revoir l'accessibilité à la montagne et les actions qui seront posées à cet égard au cours des prochaines années seront lourdes de conséquences pour plusieurs décennies. Elles devront donc être bénéfiques à la fois pour les Montréalais(es) pour la montagne, en empruntant les meilleures pratiques en matière de partage entre piétons, vélos, transport en commun et automobiles. L'aménagement du nouveau chemin de plaisance Remembrance / Camillien-Houde doit être compatible avec les objectifs transcendant de protection et de mise en valeur du mont Royal. La valeur inestimable du capital naturel et historique de la montagne que le gouvernement du Québec a voulu sauvegarder en attribuant au mont Royal le statut de site patrimonial sera ainsi préservée.



1 ÉCHANGEUR CÔTE-DES-NEIGES / REMEMBRANCE

- Réaménager l'échangeur Côte-des-Neiges / Remembrance en tenant compte du secteur dans son ensemble, compris l'accès au sommet Westmount avec la collaboration de la Ville de Westmount et l'aménagement de l'entrée routière au parc du Mont-Royal
- Optimiser la sécurité et la convivialité des aménagements de cohabitation entre les usagers – piétons, usagers du transport collectif, cyclistes, automobilistes, autobus, etc. :
 - mesures de réduction de la vitesse
 - aménagements visant l'optimisation de la cohabitation sécuritaire entre tous les usagers

2 ANGLE REMEMBRANCE / ACCÈS CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

- Améliorer la sécurité piétonne sur Remembrance :
 - arrêt *, marquage au sol *, traversée sécuritaire *
- Permettre l'accès véhiculaire sécuritaire au cimetière depuis l'est et l'ouest et la sortie sur Remembrance dans les deux directions :
 - marquage au sol *

3 ACCÈS ENTRE LA CAVALERIE ET LE PARC DU MONT-ROYAL

- Aménager une traverse piétonne sécuritaire *

4 SORTIE DES STATIONNEMENTS DE LA MAISON SMITH

- Améliorer la sécurité de la sortie véhiculaire :
 - arrêt sur Remembrance dans les 2 directions *

5 CROISÉE REMEMBRANCE / ACCÈS CIMETIÈRE MONT-ROYAL / ENTRÉE AUX STATIONNEMENTS DE LA MAISON SMITH

- Rendre optimale la cohabitation entre usagers du transport collectif, piétons, cyclistes, automobilistes :
 - baie de refuge STM *, bollards *, traversée sécuritaire *, signalisation et marquage au sol *

6 BELVÈDÈRE CAMILLIEN-HOUE

- Faire un réaménagement favorisant l'accès sécuritaire au belvédère Camillien-Houde et la qualité de l'expérience de cohabitation en privilégiant la sécurité des usagers plus vulnérables
- En attendant, améliorer la sécurité des usagers du transport collectif, des piétons, des cyclistes et des automobilistes en supprimant la possibilité d'effectuer un demi-tour dans des endroits non-autorisés à cet effet :
 - traverse sécuritaire *, arrêts dans les 2 directions *
 - application des lois et règlements (radar ou surveillance policière) *
 - signalisation graphique anti u-turn *

7 CONNEXIONS AVEC LES SENTIERS PÉDESTRES

- Revoir le réseau des sentiers pédestres menant jusqu'à la voie Camillien-Houde et fermer les sentiers non aménagés à cet usage

8 PASSERELLE DU PROJET DE CHEMIN DE CEINTURE

- Aménager la passerelle prévue pour piétons et cyclistes complétant le chemin de ceinture entre le bois d'Outremont et chemin Olmsted

9 REQUALIFICATION DU SEUIL D'ENTRÉE AVENUE DU MONT-ROYAL / CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE / DU PARC

- Rendre optimales les conditions de cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes de ce secteur

10 AVENUE DU PARC

- Revoir l'aménagement de l'avenue du Parc pour améliorer la sécurité des usagers vulnérables

11 JONCTION SERPENTIN ET REDPATH CRESCENT

- Revoir cet accès non aménagé qui présente actuellement des dangers pour les cyclistes quittant le Serpentin pour emprunter Redpath Crescent *

12 INTERSECTION PINS / CEDAR

- Améliorer la cohabitation entre les différents utilisateurs de cette intersection

13 INTERSECTION CÉDAR / CÔTE DES NEIGES

- Améliorer la sécurité des usagers en transport collectif, des piétons, des vélos et des automobilistes :
 - éliminer la petite bretelle d'accès à l'angle Cédar / Côte-des-Neiges
 - revoir le marquage au sol confus et le positionnement des feux de circulation *

* Mesures pouvant être effectuées à court terme en attendant les réaménagements majeurs

